

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 5 (1867)
Heft: 53

Artikel: Brigandage au Jorat
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179474>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

joints, des routes obstruées; les réalités de la vie, en un mot, plutôt que ses brillantes promesses.

Les plombs sont ordinairement fondus en nombreuse société; conséquemment il s'y trouve des hommes et des femmes de tout âge, mais les jeunes filles ont encore une foule de procédés pour interroger l'avenir pendant la nuit de Noël.

Par exemple, elles écrivent différents noms connus sur de petites bandes de papier qu'elles roulent et jettent ensuite dans un verre d'eau. Le matin, un seul des noms doit s'être déplié et surnager, tandis que tous les autres ont coulé à fond; ce nom, cela va sans dire, est celui du mari futur.

D'autres jettent leur jarretière et leur pantoufle en arrière: la jarretière forme une initiale; quant à la pantoufle, si la pointe se tourne vers la porte, la jeune fille quittera la maison paternelle dans l'année pour se marier; le talon indique le contraire.

On place encore autour d'une table des assiettes dans chacune desquelles il y a l'une de ces choses: de la farine (abondance), du sel (charme de la vie), de la sciure de bois (misère), des cendres (mort), un anneau (mariage), une poupée (enfant). Puis, les yeux bandés, la consultante tourne plusieurs fois autour de la table et pose le doigt au hasard dans une assiette. Malheur à celle qui touche la sciure, les cendres et même la poupée, si auparavant elle n'a touché l'anneau.

Encore un moyen de voir celui qu'on doit épouser: seulement cette évocation (non satanique) ne peut être faite par la personne intéressée, elle doit même l'ignorer, et les mères, tout en se préoccupant beaucoup du placement avantageux de leurs filles, ont cependant la prudence de ne pas trop leur mettre le mariage en tête; il y vient toujours assez tôt. Par bonheur, il se trouve presque toujours là une tante, une cousine, une sœur qui met pendant la nuit de Noël un miroir sous l'oreiller de la belle dormeuse (nous aimons à la supposer belle), et dans un songe elle voit celui qu'elle épousera quelque jour; si elle ne rêve pas, ou si elle ne voit que des femmes, il faut qu'elle se prépare bravement à coiffer Sainte-Catherine; en tout cas, elle pourra lui tirer un peu les cheveux pour se venger.

« Superstitions, que tout cela! » s'écrieront les doctes et les esprits forts en haussant les épaules.

Peut-être....., leur répondrons-nous, mais superstitions charmantes, qu'il serait regrettable de voir remplacées dans nos mœurs par la sécheresse d'un positivisme absolu.

Notre époque manque de poésie, dit-on: eh bien! conservons-lui du moins celle qui nous a été léguée de génération en génération au foyer domestique. D'ailleurs, si chacun de nous retranchait de sa vie toutes les croyances qui l'ont fait heureux, lors même qu'elles n'étaient pas mieux fondées, il n'y resterait guère que des certitudes douloureuses que le temps apporte en retour des espérances qu'il fauche.

Y.

Brigandage au Jorat.

(Extrait du Dictionnaire historique de MM. Martignier et de Crousaz.)

Sous les évêques, le passage du Jorat a toujours offert peu de sûreté aux voyageurs. Les malfaiteurs y échappaient aisément aux recherches de la justice; la vaste forêt du Jorat leur offrait en tout temps un asile assuré. C'était pourtant l'un des passages les plus importants du pays; mais la conquête bernoise elle-même ne suffit pas pour le rendre sûr. Nous trouvons dans les *Registres du Conseil de Lausanne*, que le 6 novembre 1536, l'ambassadeur de France arrivé à Lausanne, pria qu'on lui donna une escorte de 24 hommes pour traverser le Jorat, dans la crainte des mauvais garçons.

A la fin du XVII^e siècle, notre historien Abram Ruchat, faillit être la victime des brigands du Jorat. Il était né à Grandcour et avait eu pour nourrice une femme du voisinage de Carouge. Au mois de juillet 1696, Ruchat, qui était étudiant à Lausanne, venait de terminer ses examens et d'être promu à l'auditoire de philosophie. Pressé de jouir des vacances, il s'achemine, un après-midi, pour aller coucher chez ses parents Demièrre, à Moudon. Lorsqu'il est arrivé au Jorat, il est assailli par un violent orage qui le trempe jusqu'aux os. Dans l'état où il se trouvait il n'avait d'autre ressource que de s'acheminer, à la hâte, vers la maison hospitalière de sa nourrice, avec laquelle il avait toujours soutenu de bonnes relations. Arrivé là, malgré l'empressement que met la nourrice à le réchauffer près d'un bon feu, il aperçoit, dans la tenue de celle-ci, un embarras mal dissimulé. Cet embarras augmente lorsque Ruchat, qui voyait la nuit s'approcher rapidement, demande à son hôtesse un gîte pour la nuit. Celle-ci, après quelques hésitations faciles à comprendre, lui dit qu'elle est la femme la plus malheureuse du monde; que son mari, autrefois travailleur, s'est complètement dérangé, que maintenant il est associé à une bande de brigands qui vont attendre sur les routes; que dans cette nuit même, il doit rentrer à la maison suivi peut-être de quelques-uns de ses compagnons et qu'il pourrait y avoir là quelques danger pour Ruchat. Elle conduit celui-ci dans une petite chambre voisine de sa cuisine en lui recommandant expressément de faire semblant de dormir, quoi qu'il arrive, que, du reste, elle veillera sur lui. Dans la soirée, le mari rentre: il est suivi de ses compagnons. La nourrice les reçoit auprès du feu et cherche à faire comprendre, par signes à son mari, qu'elle a reçu un étranger et qu'il faut veiller à ce qu'il ne devine rien. Mais déjà des paroles compromettantes avaient été prononcées et les brigands alarmés se dirent entr'eux à voix basse: Ce serait nous perdre nous-mêmes que de le laisser vivre, il faut nous débarrasser, de manière ou d'autre, de ce témoin. Après un court conciliabule entr'eux, ils prennent la résolution de s'assurer si le jeune homme dort ou s'il est éveillé. La nourrice les laisse faire, après avoir obtenu d'eux la promesse de ne se livrer à aucune voie de fait. Une lanterne sourde est allumée et les brigands s'acheminent, nu-pieds, vers la chambrette où dormait Ruchat. Celui-ci était plongé dans le plus profond sommeil. Un brigand, afin d'éprouver si le sommeil est feint ou réel, approche un grand coutelas du cou de Ruchat, dans l'attitude d'un homme prêt à frapper. Ruchat subit cette terrible épreuve sans sourciller. Sa vie est sauvée et les brigands rassurés.

Le lendemain, Ruchat remercie avec effusion sa bonne nourrice qui venait de lui sauver la vie. A l'instance de celle-ci, il promet de garder le silence sur ce qu'il savait. Sans cela, disait la bonne femme, je serais perdue. Ruchat garda religieusement cette promesse. Le mari de la nourrice périt sur la route à Vidy en 1702; sa femme ne tarda pas à mourir et c'est seulement après leur mort que Ruchat raconta à ses amis de Moudon les dangers qu'il avait courus dans le Jorat.

Quelques années seulement après cette aventure, en 1702, le gouvernement bernois mit enfin la main sur les brigands du Jorat. Vingt-trois de ces malheureux furent roués vifs à Vidy, depuis le 2 octobre 1702 au 30 avril 1703. Au mois de juillet suivant, les corps de tous ces brigands étaient encore

suspendus à la potence de Vidy, d'où ils empestaient les campagnes voisines. Les fermiers supplièrent le gouvernement bernois de donner des ordres pour que ces corps fussent consumés par le feu, ce qui leur fut accordé.

Nous avons été curieux de faire des recherches sur l'organisation de cette bande de malfaiteurs qui avait jeté un si grand effroi dans le pays. Voici ce que nous a révélé le procès criminel de ces hommes, que nous avons maintenant sous les yeux. L'association se composait de 30 à 40 individus; dans une nuit fixée d'avance, elle fut réunie au milieu d'un bois, près de Vucherens. Là, chacun raconta les meurtres auxquels il avait assisté et reçut une part de l'argent provenant des dépouilles. Les brigands jurèrent, par le *Diable* et par le *Chancre*, de ne jamais se dénoncer. Ils se partagèrent en trois bandes. La première attendait sur la route de Moudon à Lausanne; elle avait commis un grand nombre de meurtres. La seconde avait son rendez-vous autour de Sainte-Catherine; elle attendait à Planche-Michoud, à Moille-d'Avena et près de la forge, au Chalet-à-Gobet. La troisième s'en allait attendre vers Romont et Fribourg; elle avait aussi commis plusieurs meurtres. Chacun des complices donnait, à son tour, le premier coup, et recevait aussi plus que les autres dans le partage des dépouilles. Ils n'allaient jamais seuls sur les chemins mais ordinairement au nombre de sept ou de huit. Dans une expédition du côté de Bomont, ils étaient dix-neuf compagnons. Ils tuaient presque toujours leurs victimes. Nous ne connaissons à cette règle que deux exceptions, l'une est celle d'une jeune fille et l'autre d'un vieillard père de huit enfants, qui se recommanda à la pitié des larrons et prêta le serment de ne rien dire.

Ces larrons tuaient pour le profit le plus minime. Dans le partage des dépouilles, le lot de chacun n'est, le plus souvent, que de 4 à 8 baches: rarement il s'élève à un écu. Un jeune homme qui avait fait le guet dans deux meurtres, ne reçut, pour chacun, que la somme de 4 baches. Jamais, dans aucune rencontre, les brigands n'avaient employé les armes à feu; ils tuaient avec de gros bâtons ou des pieux. Leurs mœurs, qui nous sont révélées par les interrogatoires et les enquêtes de la justice, accusent une civilisation très peu avancée et voisine de l'extrême barbarie. Le gouvernement de Berne s'émua d'un tel état de choses et prit immédiatement des mesures pour y remédier. Le versant S.-E. de la montagne du Chalet-à-Gobet avait fourni un ample contingent aux malfaiteurs. LL. EE., en 1702, appelèrent à desservir l'église de Savigny un homme éminent. C'était le respectable Jean-Pierre Loys, fils de n. Gamaliel Loys, seigneur de Correvon. Né le 22 février 1669, il avait étudié à Lausanne, puis avait servi comme ministre de camp en France et en Flandres. La mémoire de ce pasteur, à la fois pieux et énergique, est encore vivante parmi les paroissiens de Savigny. On raconte de lui qu'il exerçait une surveillance attentive sur toutes les maisons mal famées de sa paroisse. Dans la soirée et dans la nuit, il allait frapper à la fenêtre et faisait l'appel des hommes de la maison. Son langage était le patois; on n'aurait pas compris le français. *Hé, Djan-Pierro, es-to quie*, demandait le pasteur. Quand celui-ci avait entendu la voix de Jean-Pierre, d'Isaac ou de tel autre qu'il avait appelé, il passait à une autre maison pour y remplir le même office. On raconte qu'au milieu d'une veillée, comme il fut entré dans une maison pour y faire son inspection, il ne trouva à la cuisine qu'un jeune garçon. Le pasteur lui demande où est son père; l'enfant répond qu'il vient de sortir avec deux autres hommes qui sont venus le chercher pour aller attendre. Aussitôt le pasteur, qui n'écoutait que son zèle, après s'être informé de la direction que ces hommes avaient prise, s'élance à leur poursuite et parvient à les ramener, après une sérieuse exhortation. Cependant, ce digne pasteur n'aurait pu suffire à sa tâche si le gouvernement n'était venu à son aide. En ce moment, la paroisse n'avait pas de régents; les paysans ne voulaient pas en faire les frais. Sur les instances du pasteur de Loys, les Bernois établirent quatre régents dans la paroisse, l'un à Savigny, les autres autres au Martinet, aux Cornes-de-Cerf et au Grenet. Ces régents étaient les mieux payés de tout le pays: leurs pensions étaient même supérieures à celles de bien des pasteurs. Par ces sages mesures, la civilisation pénétra peu

à peu dans ces nombreuses maisons isolées que l'on trouve éparées sur les monts de Lutry et de Vilette. Les terres furent mieux cultivées; l'extrême pauvreté disparut et depuis bientôt un siècle il n'y a pas d'exemple que des voyageurs aient été détroussés sur le chemin du Jorat.

Outre les peintures du cadran et celles de l'avant-toit, dont nous avons parlé, la Maison-de-Ville de Lausanne possède un objet d'art assez curieux, placé au dessus de la porte des pas-perdus. C'est un ancien tableau représentant le dieu du silence avec le doigt sur la bouche, au bas duquel on lit: *nihil silentio utilius*. « Rien n'est plus utile que le silence. » C'était une leçon donnée chaque jour au peuple et aux magistrats.

Espérons que cet antique embellissement sera remplacé par un transparent avec la devise: *Publicité complète*. Chacun pourrait voir ainsi dans quel secret recoin de l'Hôtel de ville se cache depuis longtemps la question du théâtre.

M. Villemot, dans sa chronique du *Temps*, raconte la jolie anecdote suivante:

Un avocat du Midi, qui a figuré avec quelque distinction dans les assemblées de la République, nous racontait souvent en ces termes ses débuts au barreau d'Albi: « J'étais jeune et naïf, disait-il, et je plaçais ma première cause. Il s'agissait d'un paysan accusé d'avoir volé une montre. Le dossier, l'insignifiance des preuves, et, plus que tout, l'attitude de l'accusé, qui représentait, par excellence, ce que l'on appelle « un bonhomme », m'avaient convaincu de l'innocence de mon client. Je plaçai donc avec cette chaleur d'âme qui puise son inspiration dans une foi robuste, et je fis acquitter le paysan. Une fois libre, il se jeta dans mes bras:

— Oh! monsieur! disait-il, comme vous avez bien parlé! mes enfants seront instruits à vous bénir. Maintenant, il faudrait me rendre encore un service.

— Lequel?

— Ce serait de déterrer la montre...

— Déterrer la montre?

— Sans doute. Elle est au pied du septième peuplier sur le Mail. Mais vous comprenez que je puis être encore observé; tandis que vous, en vous promenant, vous fouillez avec votre petite canne, vous prenez la montre et vous me la repassez.

— Malheureux! tu étais donc coupable?

— Comment! vous ne le saviez pas? Mais si j'avais été innocent, je n'aurais pas fait la dépense d'un avocat, je me serais défendu moi-même.

Problème.

Deux dames sortant d'un cours public montent la rue de Bourg.

Eh bien, dit l'une, comment trouvez-vous cela, ma chère?

— Oh! voilà.

— C'est exactement mon opinion.

On voudrait savoir l'opinion de ces dames.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD ET DELISLE.

